INSTITUTION

— DES —

SOURDES-MUETTES

— A —

MONTREAL

1892

d
N

Avec le respectueux hommage
des Directrices
de l'Institution des Sourdes-
Muettes de Montréal.

L'INSTITUTION

DES

Sourdes-Muettes

A MONTREAL

TENUE PAR LES SŒURS DE LA PROVIDENCE

EXTRAIT DE LA *SEMAINE RELIGIEUSE* DE MONTRÉAL

1892

T
terr
la
au
pri
M
fai
on
tho
fai
dre
par
son
sou
exe
pa
po
qu

no
l'e

L'INSTITUTION

DES

Sourdes-Muettes

A MONTREAL

Tout Montréal connaît le bel établissement non encore terminé des sourdes-muettes confié aux soins des Sœurs de la Providence, et situé sur les rues St-Denis, Berri et Roy au coin de la rue Cherrier, qui rappelle le nom d'un des principaux bienfaiteurs de cette institution.

Mais ce que l'on connaît moins et ce que nous voudrions faire ressortir ici, ce sont les résultats remarquables auxquels on est arrivé aujourd'hui, dans cette maison, grâce aux méthodes d'enseignement qu'on y suit et qui permettent de faire parler les muets, et en un certain sens de faire entendre les sourds. Nous disons en un certain sens, car s'il est parfaitement vrai que les muets parlent et émettent des sons nets et perceptibles, on ne peut prétendre que les sourds entendent ; seulement on est arrivé, après des exercices très ingénieux à leur faire lire sur les lèvres d'un parlant les mots comme dans un livre, et assez rapidement pour qu'il y ait illusion et qu'on soit tout disposé à croire qu'ils entendent.

La méthode qui a donné ces résultats est désignée sous le nom de méthode *orale pure*, parce qu'elle supprime dans l'enseignement des sourds-muets les signes et la mimique.

Elle n'est devenue générale en Europe que depuis quelques années quoiqu'elle ait été inventée il y a longtemps et enseignée notamment en Allemagne dès la fin du dix-huitième siècle, mais les progrès rapides réalisés par la méthode des signes et le succès de l'alphabet manuel de l'abbé de l'Epée avaient fait adopter presqu'exclusivement le sysme de ce dernier. Il est nécessaire de résumer l'historique de ces deux enseignements, d'autant mieux que dans l'établissement dont nous nous occupons, nous verrons les deux méthodes mises en pratique.

***

Ce ne fut qu'à la fin du dix-huitième siècle que ces deux classes d'infortunés les sourds-muets et les aveugles, privés jusque-là de tous moyens d'instruction, condamnés pour la plupart à une vie misérable, ont pu rentrer dans la famille humaine dont ils semblaient exclus par leur triste infirmité. C'est à deux français qu'ils doivent ce bienfait, et leurs noms ne sauraient être oubliés en tête de cette étude.

Ce que Valentin Haüy, fils d'un pauvre tisserand de la Picardie, fit pour les aveugles en 1782, l'abbé de l'Epée l'avait déjà fait pour les sourds-muets dès 1778. On sait comment en 1753 il avait été amené à s'occuper de ces malheureux. Venu pour une affaire insignifiante chez une veuve qui habitait rue des Fossés Saint-Victor, et par hasard était absente, il fut reçu par ses filles, deux sœurs jumelles dont il ne put obtenir un mot. Lorsque la mère revint, il apprit que ces enfants étaient sourdes-muettes, fort désolées de la mort du Père Vanin, qui essayait au moyen d'estampes de leur donner quelqu'instruction. " Cet instant " dit M. Maxime du Camp " décida du sort des sourds-muets et de la vocation de l'abbé de l'Epée ; il se sentit appelé et se consacra exclusivement dès cette heure jusqu'à celle de sa mort à son œuvre. "

Les ressources dont disposait l'abbé étaient bien faibles : il intéressa à ses essais quelques personnes charitables, plaça dans divers pensionnats ses élèves, qu'il appelait ses enfants, et deux fois par semaine, de sept heures du matin à midi, on les lui amenait dans son appartement de la rue des Moulins, à Paris, et là il leur apprenait l'alphabet par signes, qu'il leur expliquait en même temps par l'écriture, — car les deux enseignements sont forcément simultanés — leur donnant ainsi un langage réel qui leur permettait de comprendre et d'être compris. Soixante quinze élèves suivaient ses leçons. Ce qu'il fallut à l'excellent abbé, d'études, de patience et d'efforts pour arriver à faire saisir sa méthode encore imparfaite, il est aisé surtout aujourd'hui de s'en rendre compte. Il réussit cependant, mais lentement, tandis que sa fortune s'épuisait rapidement.

Grâce à la haute influence du comte de Falkenstein, plus tard Joseph II, frère de Marie-Antoinette qui avait visité l'école des sourds-muets, le roi Louis XVI prit sous sa protection le nouvel établissement. L'œuvre fut définitivement fondée en 1785 par l'attribution d'une rente qui en assurait l'existence.

Lorsque l'abbé de l'Epée mourut, épuisé par son ardente charité qui lui causa de nombreux déboires, le 25 décembre 1789, l'école comptait 200 élèves et avait déjà des succursales à Bordeaux sous la direction de l'abbé Sicard, à Angers, et sa méthode était suivie en Autriche, en Italie, et dans le Wurtemberg.

Il n'est que juste de payer un tribut d'hommage à la mémoire de ce bienfaiteur de l'humanité, si humble, si pieux qui, dans son admirable découverte fut surtout guidé par la pensée de faire connaître aux infortunés sourds-muets les consolations de la religion. La foi l'inspira, la charité le soutint et Dieu l'éclaira.

L'abbé de l'Epée avait, comme on le sait, créé une langue particulière pour les sourds-muets, un langage de convention représenté par des signes. Sans discuter ici les

défauts et les lacunes de ce système, corrigé plus tard par l'emploi des signes naturels, et la méthode dite de l'*Ecole française*, nous devons dire qu'il fut adopté presque généralement jusqu'en 1870, et même 1880, époque à laquelle eut lieu le congrès de Milan dont les résolutions assurèrent à la méthode orale la première place.

***

L'institution des sourdes-muettes catholiques date au Canada de 1851. Les débuts furent bien modestes : cependant il est intéressant de les rappeler, car ils nous fourniront l'occasion de montrer l'intelligence supérieure, l'énergie indomptable et l'ardente charité de sœur Marie de Bonsecours, (un nom prédestiné), qui fut la créatrice de cette œuvre. On pourrait faire de touchants rapprochements entre la sœur canadienne et l'abbé de l'Epée ; tous deux animés du même amour pour les malheureux sourds-muets, tous deux anxieux de trouver les ressources nécessaires pour leur venir en aide, tous deux enfin usant leur vie pour assurer l'avenir de leurs enfants adoptifs.

Voici dans quelles circonstances sœur Marie de Bonsecours fut amenée à se consacrer à l'instruction de ces déshérités de la nature. Les sœurs de la Providence, maison fondée dès 1828 par madame veuve Gamelin pour prendre soin des personnes âgées et infirmes, des orphelins et assister les pauvres et les malades, avaient en 1846 la charge d'une école à la Longue-Pointe. Sœur Marie de Bonsecours (1) y était entrée en 1849, immédiatement après avoir été reçue religieuse. Or, en 1851, on amena à cette école deux jeunes filles orphelines de mère, Melles Hanley dont l'une d'elle, Marguerite Hélène, était sourde-muette. Sœur Marie

(1) Le nom de famille de sœur Marie Bonsecours était Gadbois de Beloeil. Elle avait six sœurs et un frère, ses six sœurs se firent religieuses, quatre comme elle à la Providence, une chez les sœurs Grises, et une chez les Sœurs des Saints Noms de Jesus et de Marie.

de Bonsecours qui, pendant son noviciat avait assisté à quelques instructions données par l'abbé Lagorce aux sourds-muets dans la maison-mère de la providence à Montréal et y avait pris un grand intérêt, se chargea d'essayer d'instruire Melle Hanley. Elle possédait un manuel traitant de la méthode alors adoptée, et se mit avec ardeur à l'étude, passant les nuits pour apprendre les notions indispensables. En même temps la fille d'un ami de son père, Melle Georgina Lavallée aussi sourde-muette était admise à la Longue-Pointe, (29 mars 1851), ainsi que Melle Olive Mondor(1852) aujourd'hui religieuse à l'établissement de la rue St-Denis : ce furent les premières élèves de sœur Marie de Bonsecours.

Celle-ci se rendit-elle compte, à ce moment même, du grand service qu'elle était appelée à rendre aux sourdes-muettes du Canada, ou ne vit-elle qu'un devoir moins général à remplir, toujours est-il que dès lors elle se dévoua exclusivement à cette œuvre.

En 1852, l'école avait déjà dix élèves et en 1854 ce nombre était doublé. Sœur Marie de Bonsecours, se sentant insuffisamment préparée pour un tel travail, se rendit avec une sœur de son ordre à New-York et elles y suivirent les cours de l'école des Sourds-Muets de Washington Heigths. Elle y fit même un second séjour un peu plus tard.

En 1857. on comptait à la Longue-Pointe 32 élèves. L'école devenue trop petite fut transférée à Montréal où la communauté mit à sa disposition l'hospice St-Joseph rue Mignonne. L'installation faite en 1858 dans ce local ne devait être que provisoire, car il y avait déjà à St-Joseph le service des prêtres âgés et un orphelinat.

Il fallait de toute nécessité un établissement exclusivement affecté aux sourdes-muettes. Mais où trouver les ressources nécessaires, surtout à cette époque où de tous côtés se créaient à Montréal des institutions répondant à des beroins urgents,hôpitaux, collèges,salles d'asiles, écoles primaises ? C'est ici que se déploie l'activité vraiement prodigieuse de sœur Marie de Bonsecours qui sent bien que le moment

est décisif pour l'œuvre qui lui est chère. Elle se multiplie ne tenant compte ni des fatigues, ni des refus. Elle était aidée par Mgr Bourget, qui avait compris l'importance de cette Institution et par la supérieure générale de la Providence sœur Caron. Dieu bénit ses efforts. Un généreux bienfaiteur, M. Cômes S. Cherrier donne le 17 juillet 1863 un vaste terrain de 500 pieds de long sur 230 pieds situé au nord des limites de Montréal, complètement inculte, couvert de souches, et qui selon une désignation datant de cette époque formait une " baissière impraticable. " L'accès en était difficile, il n'y avait alors aucune voie de communication avec Montréal qui dépassait à peine la rue Mignonne.

Sœur Marie de Bonsecours obtint quelques secours en argent et commença immédiatement la construction qui borde la rue St-Denis. Nous ne nous arrêterons pas à faire la description de ce premier édifice, appelé à disparaître dans un avenir peu éloigné, car il menace ruine à raison de l'abaissement du niveau de la rue St-Denis, et ne rentre pas dans le plan de l'établissement projeté dont une partie, celle sur la rue Berry, est presque achevée.

Il nous suffira de dire qu'en 1864 l'école des sourdes-muettes prenait possession de sa nouvelle et définitive résidence : heureux moment qui remplissait d'une douce joie le cœur de la digne supérieure sans mettre un terme à son dévouement, ni à ses inquiétudes, car il fallait assurer le sort de cette institution. La préoccupation constante de sœur Marie Bonsecours était l'avenir de ses chers enfants, et pendant la maladie qui devait l'emporter, elle demandait souvent à ses collaboratrices : a-t-on de quoi nourrir nos pensionnaires ? question cruelle, que souvent aussi s'était posé l'abbé de l'Epée.

En 1870, lorsqu'il fut question des progrès de la méthode orale, Mgr Fabre, alors chanoine de Montréal, qui s'intéressait particulièrement à l'institution des sourdes-muettes, conseilla à sœur Marie de Bonsecours de se rendre en Euro-

pe pour visiter les écoles du Continent, ce qu'elle fit non sans fatigue ; mais il devait en résulter un grand bien pour ses élèves, et elle n'hésita pas. Elle exécuta ce voyage avec une de ses sœurs appartenant à la même communauté, sœur Philippe de Jésus, et en revint avec des idées nouvelles, qu'elle s'empressa, avec cet esprit de décision qui lui était propre, de mettre à exécution. Elle fit l'articulation et la labiologie déjà pratiquées et en fit un cours régulier. Son activité ne se ralentit pas un instant jusqu'au jour le 31 octobre 1874 où, vaincue par la maladie, le corps usé par un travail excessif, mais l'âme toujours forte et vaillante, elle fut appelée à recevoir la récompense de son dévouement. Ce fut un deuil général dont nous trouvons l'expression dans toutes les publications de cette époque. La reconnaissance publique a tenu à se manifester sous toutes les formes : mais les plus touchantes furent la tristesse et le désespoir de ses chères élèves. Grâce à Dieu, sœur Marie de Bonsecours laissait l'œuvre entre les mains de sa sœur, en religion sœur Ildefonse, qui l'avait assistée presque dès le début et avait pris une part active à toutes ses épreuves. Sous cette direction, l'établissement ne pouvait que prospérer, tant l'impulsion donnée par la fondatrice était puissante.

***

Une visite dans l'établissement des sourdes-muettes est nécessaire pour bien comprendre les méthodes enseignées.

Cette visite n'est pas sans causer quelque tristesse ; car on se trouve en présence d'enfants, frappés d'une des plus cruelles infirmités qui se puisse imaginer : la privation de l'ouïe et de la parole. La nuit morale dont ils sont enveloppés n'est-elle pas plus douloureuse encore que la nuit physique de l'aveugle ? On serait tenté de le croire en constatant chez la personne atteinte de cécité une sorte de gaieté due à la perception des sons, qui n'existe pas chez le sourd-

muet. De même ce dernier est au point de vue intellectuel atteint bien plus profondément que l'aveugle, et il faut de patients effors pour développer son intelligence.

Une maîtresse ne peut enseigner plus de huit élèves à la fois. Comme il se présente à l'institution des élèves de tout âge, n'ayant aucune notion de l'une ou de l'autre méthode, il faut diviser les premières classes en plusieurs sections. C'est ce qui explique pourquoi on rencontre à côté d'enfants de neuf à dix ans des jeunes filles de vingt à vingt-deux ans et même plus (1). Ceci complique beaucoup l'enseignement, en exigeant un très grand nombre de maîtresses, pour un chiffre restreint d'élèves. Actuellement pour 159 élèves, il y a 22 institutrices sans compter 2 sœurs chargées d'apprendre le dessin.

Nous avons dit qu'on suivait à Notre-Dame du Bon Conseil, (c'est le vocable de l'institution des sourdes-muettes) les deux méthodes, celle des signes dite dactylologique ou manuelle, et celle de l'enseignement oral. La première est donnée à 79 élèves, la seconde à 85. Comme on le voit chaque méthode se partage les élèves par égale portion. On a adopté ce système parce que l'on a reconnu la presque impossibilité de faire apprendre la méthode orale à certaines élèves, notamment à raison de leur âge ; quelques unes ne peuvent par raison de santé, fatigue de poitrine, maladie de cœur supporter la gymnastique vocale à laquelle il faut soumettre les sourdes-parlantes, enfin d'autres sont dans l'impossibilité pour des motifs d'économie,de temps, de rester les huit à neuf ans nécessaires pour poursuivre un cours entier.

Mais on a eu soin de séparer complètement, et avec une très grande sévérité, les élèves de l'une et de l'autre méthode. Il importe extrêmement en effet que l'élève sourde-parlante ne soit jamais tentée de parler par signe ; elle adopterait promptement ce mode de se faire comprendre,

(1) Il est bon de noter que l'idée très accréditée de l'impossibilité d'instruire les sourds-muets arrivés à un certain âge est fausse. Il y a actuellement à l'Institution de la rue St-Denis une sourde-muette de 54 ans qui commence son éducation et réussit assez bien.

parce qu'il est de beaucoup plus facile et moins fatigant que l'autre. Ceci complique les services : il faut double dortoir, double réfectoire, cours et salles de récréations doubles, et une plus grande surveillance, c'est-à-dire une augmentation de personnel et de dépenses. A Notre-Dame du Bon Conseil, on a placé les élèves sourdes et muettes dans une aile du grand bâtiment sur la rue Berri, tandis que les sourdes-parlantes occupent l'autre aile du même bâtiment. Elles sont séparées par le musée classique et la salle de dessin.

Le visiteur peut de suite saisir les effets de chacune des méthodes sur le moral des élèves. D'un côté, il est dans la région du silence forcé, qui inspire une certaine tristesse. Tout se fait promptement, sur un signe de la maîtresse : écrire au tableau, chercher un objet, désigner un pays sur la carte, etc., mais toujours sans bruit, et comme il faut se servir de l'écriture, la transmission des pensées demande un certain temps.

De l'autre, au contraire, il est surpris de la vie active qui se manifeste dans chacune des classes, et il se croit dans une école ordinaire. Un des premiers cours des sourdes-parlantes nous a particulièrement frappé. La maîtresse avait devant elle assises sur leurs chaises, ses huit élèves rangées en demi cercle, toutes attentives à lire sur ses lèvres la question posée ou l'indication donnée. Si c'était une question, trois ou quatre réponses partaient à la fois, pressées d'arriver bonnes premières, car on exige une prononciation rapide pour la rapprocher autant que possible de celle des entendants. Si c'était une explication, les réflexions surgissaient de même, avec une sorte de gaieté qui faisait plaisir à voir. Et l'on se sentait ému au spectacle de ces pauvres enfants si heureux de montrer qu'ils avaient compris et si satisfaits de se faire comprendre.

***

Comment enseigne-t-on la dactylologie, comment la méthode orale ?

L'enseignement par signes n'est plus aujourd'hui ce qu'il était du temps de l'abbé de l'Epée. On a donné à l'écriture et à l'épellation manuelle, la première place dans la méthode actuelle. C'est donc par la calligraphie et par cette épellation que l'on commence l'instruction de cette catégorie de sourdes-muettes. Une fois que l'on a pu mettre les élèves en état d'écrire lisiblement, et elles y parviennent en peu de temps, tout ou presque tout l'enseignement se fait par l'écriture.

On montre à un sourd-muet sur un des nombreux tableaux *ad hoc* qui garnissent la classe, un cheval, un âne, une tasse, etc., et on écrit les mots : *cheval*, *âne*, *tasse* sur l'ardoise. Puis on ajoute à ce substantif un qualificatif pour désigner la couleur, les formes extérieures, etc. Comme le sens qui supplée à l'ouïe absente est la vue, c'est à décrire d'abord l'objet étudié que l'on habitue l'enfant.

Voici une image représentant la création de l'homme ; Adam au milieu des animaux, dans le paradis terrestre. Que demandera-t-on à l'élève ? indiquer ce que son œil distingue et l'enfant écrira ;

" Je vois un homme, des animaux, des poissons, des arbres, des plantes, des fleurs, des fruits, des montagnes et une rivière.

" Un singe est dans l'arbre.

" Les poissons sont dans l'eau, etc., etc. "

Cette description est aidée par un questionnaire écrit, auquel l'élève se refère pour rendre exactement ce qu'il a sous les yeux.

On comprend de suite que ce mode de communication exige un temps assez long, puisque la question et la réponse ne se font que par l'écriture. Comment faire saisir au sourd-muet la différence entre le présent, le passé et le futur ? Rien ne nous parait plus simple à nous parlant qui dès l'enfance avons employé correctement les temps du

verbe avant même d'en avoir compris la valeur, uniquement par imitation. Il n'en est pas de même pour le sourd-muet, pour lequel les idées abstraites sont très difficiles à saisir. Il faut les lui inculquer par des exemples pris dans les *actions* de la vie ordinaire, *je saute, j'ai sauté, je sauterai*, selon que le mouvement s'effectue, s'est effectué ou s'effectuera.

Il y a là toute une série d'opérations combinées qui constituent une méthode née de l'expérience et ayant demandé de nombreuses études. Pour les maîtresses, il faut, outre une très grande patience, (car les progrès sont bien lents), une observation constante du caractère et des facultés de l'élève. Nous ne saurions dire combien sont admirables de dévouement les sœurs enseignantes de Notre-Dame du Bon Conseil, avec quelle douceur elles répètent dix et vingt fois la même explication, la variant dans la forme afin de faire pénétrer la lumière dans cette intelligence qui ne demande qu'à s'ouvrir, mais qui a de grands efforts à faire pour comprendre. Ajoutons que ce dévouement des bonnes sœurs leur semble si naturel, tant elles s'attachent à leurs élèves, qu'elles seraient toutes surprises qu'on pense à les en féliciter.

L'usage constant de la calligraphie, la nécessité pour la sourde-muette de traduire toutes ses pensées par l'écriture la rendent très forte en orthographe, et même il y a ceci de remarquable, c'est que les sourdes-parlantes sont plus exposées que les sourdes-muettes à pécher contre ces règles.

L'écriture des élèves n'a rien de féminin, elle est généralement grosse et à traits accentués. Ceci vient de l'usage qu'elles font de la craie sur l'ardoise qui, exigeant de gros traits, ne se prête pas aux déliés et aux élégances de la plume si chères aux anciens professeurs d'écriture, et aussi à cause de faiblesse de vue, dont elles sont souvent atteintes.

Ces élèves sont assez promptement instruites pour comprendre et se faire comprendre ; en même temps on leur enseigne divers travaux manuels, couture, tapisserie, etc., ou encore le dessin, la peinture même, pour laquelle

quelques unes sous la direction d'une sœur très heureusement douée et dont il nous a été donné de voir des œuvres de mérite, montrent des dispositions assez remarquables. Il y a là une bonne voie à suivre ; certains talents pourront ainsi se faire un avenir. Il faut en effet songer à faciliter à ces élèves les moyens de gagner honorablement leur existence.

***

L'enseignement de la méthode orale est essentiellement différent de celui que nous venons de décrire. Tout d'abord les signes sont absolument interdits à l'élève : il faut la contraindre à se faire comprendre comme un entendant-parlant par la parole, il faut qu'elle comprenne en lisant, les paroles de son interlocuteur , nous disons en lisant parce que, ne pouvant entendre ces paroles, elle doit les saisir au vol en quelque sorte sur les lèvres de la personne qui les prononce : deux opérations semblant à première vue impossibles pour l'éléve et qu'on est parvenu cependant à réaliser. Il ne faut pas oublier que si le muet ne parle pas, c'est uniquement parce qu'il est sourd ; les organes de la voix sont inertes chez lui parce qu'il n'a jamais perçu de son, mais ils existent ; ils dorment, il s'agit de les réveiller. Comment donc arriver à faire imiter à l'élève un son qu'elle n'entend pas ? comment suppléer à son ignorance forcée ? On y parvient en se servant de deux sens, la vue et le tact : la vue pour se rendre compte du mouvement des lèvres de la maîtresse, de la position de la langue, de la manière dont chaque son est articulé ; le tact pour percevoir par l'insuflation sur la main, par le toucher à la gorge, sur la poitrine et sur les différentes parties où se font sentir les résonnances, l'intensité de l'effort à faire afin d'émettre un son correspondant à telle ou telle syllabe.

C'est, comme on le voit, par une véritable gymnastique vocale qu'il faut commencer l'instruction d'une sourde-

parlante. Les débuts sont assez pénibles, et surtout assez lents, à raison des difficultés de compréhenson pour l'intelligence des sourdes-muettes, des idées abstraites, mais grâce à la patience des sœurs enseignantes, patience au-dessus de tout éloge, grâce aux efforts des élèves si avides d'avoir un moyen de communiquer avec le monde qui leur semblait fermé à tout jamais, on arrive à ces résultats surprenants dont le visiteur de Notre-Dame du Bon Conseil peut constater l'exactitude.

Assurément la voix du sourd-muet n'est ni souple, ni agréable à l'oreille. Mais avec quelque pratique elle est distincte et parfaitement compréhensible. D'autre part il est nécessaire pour que le sourd-muet lise bien les paroles qu'on lui adresse, que ces paroles soient énoncées très distinctement et avec une certaine lenteur.

Ces données générales permettent de saisir le mode d'enseignement de la méthode orale. Les premières classes sont consacrées à apprendre aux élèves à régler leur respiration, à développer les poumons et à articuler les premières lettres. Pour cela quelques exercices de gymnastique sont employés avec succès. On suit une sorte de traitement médical ; rien de plus naturel, puisqu'il s'agit d'une infirmité à guérir. Ceci explique la nécessité d'avoir un nombreux personnel enseignant, car la maîtresse ne peut exercer en même temps qu'une ou deux élèves, trois au plus. Il faut en effet qu'elle prenne chacune d'elles séparément pour lui faire comprendre la position à donner à la langue afin d'émettre telle ou telle lettre. Pendant cet exercice les autres élèves apprennent à lire sur les lèvres de la maîtresse. En outre, les leçons vocales sont limitées comme temps, dans la crainte de fatiguer l'élève, ou d'épuiser les forces du professeur qui a besoin d'une attention très soutenue pour ne pas laisser prendre une mauvaise habitude et corriger immédiatement la prononciation défectueuse.

L'écriture vient ensuite faciliter l'instruction proprement dite, en aidant la mémoire.

Quand l'élève sait quelques mots lui enseigne des phrases courtes, puis on augmente peu à peu l'étendue de ses connaissances.

Nous ne pouvons donner une meilleure idée des avantages de la méthode orale qu'en racontant la séance à laquelle nous avons assisté récemment à l'Institution des sourdes-muettes, lors de la visite de Mgr Fabre, archevêque de cette ville, à cette maison. Dans la grande salle de réception, décorée avec goût, se tenait tout le personnel de l'institution, élèves et pensionnaires vêtues de noir, uniforme simple mais très propre des jours de cérémonie.

Les sourdes-parlantes placées au premier rang présentèrent une adresse à Monseigneur sous la forme ingénieuse d'un dialogue entre une élève remplissant le rôle de maîtresse, (dont elle s'acquittait très bien et avec beaucoup de naturel) et douze de ses compagnes représentant la classe.

Le professeur demanda à chacune d'exprimer leurs sentiments de reconnaissance pour l'intérêt que témoigne Mgr Fabre à l'institution, et les motifs de cette reconnaissance. Ce dialogue avait l'avantage de montrer que la méthode orale est d'une application générale, car toutes les élèves figurant dans cet exercice se sont, à des degrés divers, très bien fait entendre comprendre. En outre, ce dialogue prouve que ces élèves possèdent une bonne mémoire, et ne sont point arrêtées en public par une timidité qu'excuserait leur infirmité.

Après les sourdes-parlantes, les sourdes-muettes ont mimé leurs souhaits de bienvenue à Monseigneur, souhaits qu'une sœur de l'institution traduisait en même temps à haute voix. Ceci indique de suite la supériorité de la méthode orale. Ajoutons que les élèves de l'autre méthode ont une vivacité dans le geste, une expression dans le regard qui sont très saisissantes, mais ne peuvent se comparer à la parole, quelqu'intelligents, quelque frappants que soient leurs signes.

***

Qnand on songe aux bienfaits que retirent ces élèves de leur enseignement, aux avantages religieux,moraux,intellectuels qu'elles doivent à l'institution, dont la plupart, comme nous le verrons, sont les pensionnaires pour ainsi dire gratuites, on comprend la profonde reconnaissance de ces élèves pour leurs maîtresses si dévouées. La sourde-muette qui, dans les familles pauvres, a trop souvent été l'objet inconscient mais réel d'absence de sympathie, se sent de suite enveloppée dans une chaude atmosphère d'intérêt,d'affectueuse sollicitude qui lui fait comprendre la grandeur de cette vertu, la charité.

Comment n'éprouverait-elle pas ces sentiments pour tous les soins dont on l'entoure constamment ?

Elle trouve là, en effet, au point de vue matériel, de larges dortoirs bien chauffés et bien ventilés, hauts d'étage où l'air circule largement.

Les lits y sont espacés d'une manière convenable ; de vastes armoires ménagées dans les murs permettent d'avoir sous la main les vêtements de chaque élève. Tout est tenu avec le plus grand ordre. On exige l'observation stricte des soins de la toilette pour lesquels divers systèmes de lavabo et de bains sont installés.

Chaque dortoir est desservi par deux escaliers, ce qui est précieux au cas, toujours à prévoir, d'incendie.

Les réfectoires sont placés dans le corps de bâtiment donnant sur la rue St-Denis, non loin des cuisines, afin de faciliter le service, car ce n'est pas une sinécure que le poste de l'économe chargée de fournir à près de 360 bouches l'alimentation quotidienne. Tout est d'une propreté parfaite et les provisions sont rangées avec un ordre et des précautions dont nombre de maîtresses de maison pourraient faire leur profit.

Les élèves font trois repas par jour : déjeûner à 7 heures du matin, dîner à midi, souper à 6 heures : à chacun de ces repas, sauf quelquefois au souper, il y a un plat de viande. Du reste, elles ont le même ordinaire que les sœurs.

Quant on voit tout ce qu'exige l'entretien d'un tel personnel, on se rend compte des préoccupations qui assiégent les supérieures, et la question de la fondatrice de la maison, sœur Marie de Bonsecours, revient très explicable à la pensée : Avons-nous de quoi nourrir nos enfants aujourd'hui ?

L'établissement a naturellement son infirmerie avec trois ou quatre chambres bien claires, une salle de convalescentes ; car l'infirmerie est indispensable dans tous les établissements de ce genre. Ici elle est encore plus nécessaire ; les enfants sourds-muets sont en effet, à raison même de leur infirmité, faibles et de santé délicate. Cependant le régime auquel les élèves de Notre-Dame du Bon Conseil sont soumises est si bon, le milieu si réconfortant, que l'infirmerie a, grâce à Dieu, peu de pensionnaires. Deux galeries ménagées au Nord et au Midi permettent aux convalescentes de prendre l'air dans la saison d'hiver sans être obligées de descendre aux cours et jardins.

Une attention très soutenue est apportée dans la maison à l'hygiène. Aussi, les exercices gymnastiques ayant pour but de développer les forces physiques sont-ils prescrits et observés avec soin. On obtient ainsi de bons résultats.

Enfin, les élèves trouvent encore en dehors de ces avantages matériels, et outre l'enseignement dont nous avons précédemment parlé, un enseignement professionnel qui leur permettra, une fois sorties de l'institution, d'être utiles dans leurs familles, voire même pour quelques-unes de se créer une position rémunératrice.

Dans une des grandes salles du bâtiment neuf élevé sur la rue St-Denis, on a installé divers métiers, des machines à coudre, dont on enseigne aux élèves le maniement ; on leur apprend aussi tout ce qui concerne la confection des vêtements, des tapis, enfin tous les ouvrages de femme. Nous avons déjà dit que chez celles auxquelles on reconnaissait des aptitudes pour le dessin, on s'attachait à développer ces heureuses dispositions ; quelques unes font de la peinture, des fleurs, et divers travaux de modelage qui ne manquent ni de goût, ni d'élégance.

Comme on le voit, ces malheureuses infirmes trouvent dans cette maison tout ce qui peut alléger leur triste situation. Elles y rencontrent surtout les consolantes vérités de la religion qui leur apprennent la résignation à la volonté de Dieu et l'espérance d'un monde meilleur. Voilà certainement le bienfait le plus inestimable qui puisse leur être donné. Sous ce rapport rien ne manque, car c'est là l'idée première de l'institution, celle qui inspirait l'abbé de l'Epée aussi bien que sœur Marie de Bonsecours et ses collaboratrices.

***

Il nous reste encore à parler de deux œuvres indépendantes de l'institution des Sourdes-Muettes et qui y ont trouvé une place toute indiquée : l'asile des Sourdes-Muettes, et le noviciat pour les sœurs sourdes-muettes.

L'asile est née d'une pensée charitable qui s'imposait en quelque sorte à la fondatrice de l'Institution.

En effet, parmi les élèves amenées à connaître ce qu'on pouvait leur enseigner, il y avait des orphelines qui, sans famille, ou avec une famille trop pauvre pour leur venir en aide, se trouvaient en face d'un problème difficile à résoudre : la possibilité de gagner leur vie. D'autres désireuses de ne pas quitter la maison à laquelle tant de liens les attachaient, trop faibles, trop hésitantes pour affronter les dangers de l'existence, demandaient instamment d'être conservées dans l'Institution. C'est ainsi que s'est formé l'Asile, comprenant aujourd'hui 108 pensionnaires, lourde charge pour la communauté des sœurs de la Providence, qui cependant l'accepte avec joie pour répondre aux vues de sa fondatrice.

Ces pensionnaires sont installées dans le bâtiment qui borde la rue St-Denis et complètement séparées des élèves. Elles ont leur dortoir, leur réfectoire, leur salle de récréation à part. Elles fournissent à la maison une partie du personnel pour le service intérieur. On les occupe à la cou-

ture, au tissage ; deux grandes salles leur servent d'ateliers. Leur faiblesse physique limite singulièrement les travaux qu'elles peuvent effectuer. Elles procurent cependant quelques ressources à l'établissement par la confection de certains articles de lingerie ; naturellement ce qui est nécessaire à l'Institution, vêtements, tapis, lingerie est exécuté en partie par elles.

***

Dans l'Institution encore se trouve le noviciat des sœurs sourdes-muettes. Ce noviciat est de date récente puisqu'il ne remonte qu'à 1887. Jusque là il n'y avait eu que quelques sourdes-muettes, admises à prononcer leurs vœux et appartenant à la communauté des sœurs de la Providence. La première fut Melle Hanley qui malgré son jeune âge (18 ans) eut exceptionnellement la consolation de se consacrer à Dieu à l'article de la mort. Mais plus tard on reconnut la necessité, à raison même de la délicatesse des sourdes-muettes qui se sentaient appelées à la vocation religieuse, d'établir pour elles un règlement spécial ; et les sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs furent créées. Ce vocable est bien choisi. Le noviciat compte aujourd'hui cinq sœurs sourdes-muettes professes et trois novices. Celles-ci occupent dans le bâtiment donnant sur la rue St-Denis quelques appartements qui leur sont exclusivement réservés. Elles remplissent divers offices dans la maison, et sont un exemple pour les élèves auxquelles elles montrent la vérité de cette parole de l'Evangile : *Heureux ceux qui souffrent, car ils seront consolés.*

***

Nos lecteurs connaissent maintenant l'Institution des Sourdes-Muettes et peuvent en apprécier à la fois l'importance et l'utilité. Comment se soutient-elle, et comment fait-elle face aux lourdes charges qu'exige l'entretien d'un si nombreux personnel ? C'est là une question qui vient naturellement à l'esprit du visiteur.

Les ressources de l'Institution consistent : 1o dans une subvention relativement fort modeste du gouvernement provincial ;

2o Dans le prix de la pension des élèves pouvant payer, ce qui est l'exception, étant observé qu'en réalité ce que l'établissement reçoit aujourd'hui, de ce chef, représente à peine les frais d'éducation, fournitures de classes, livres, papier, etc., et ceux d'habillements, tous les autres frais, nourriture, chauffage, etc., restant à la charge de la maison.

3o Le produit du travail des pensionnaires de l'asile, travail qui ne couvre pas la dixième partie des dépenses qu'exige leur entretien.

4o La location de quelques chambres (huit à dix) occupées par des personnes du monde, désireuses de vivre dans une maison tranquille, et qui paient pension.

On comprend de suite que ces diverses sources de revenus sont bien insuffisantes pour permettre d'équilibrer le budget annuel.

Pour combler le déficit, c'est à la charité qu'on fait appel. Ajoutons que jusqu'ici, grâce à Dieu, grâce à la générosité des âmes pieuses et à l'ingénieuse industrie des supérieures, on est parvenu à tout mener à bien, tant pour les élèves que pour les pensionnaires de l'Asile.

La tâche est lourde cependant pour les sœurs. Non seulement il leur faut pourvoir à l'instruction des élèves, former des maîtresses pour les enseigner, (et les fonctions d'éducatrices demandent dans ce cas des études spéciales, des connaissances anatomiques, une attention soutenue, un dévouement et une patience de tous les instants,) non seulement il faut songer à subvenir aux besoins de ces maîtresses, et même aussi des élèves, la plupart trop pauvres pour payer une pension fort minime, mais il faut encore aller solliciter la charité publique, tendre en un mot la main pour assurer le pain de chaque jour.

Incertitude bien pénible : car tout est soumis à l'alea, au succès des quêtes, à la libéralité d'un public sollicité de bien

des côtés à la fois ! C'est là un des grands soucis des directrices d'établissement semblable à celui dont nous nous occupons.

On nous permettra, à ce propos, une courte digression qui n'est pas sans actualité.

***

Nous entendons souvent répéter autour de nous : " ces sœurs sont toujours à quêter, et cependant elles sont riches, car leurs communautés possèdent d'importantes propriétés."

Oui, les sœurs quêtent souvent, mais elles ne quêtent pas pour elles ; elles quêtent pour des malheureux envers lesquels la société, ne l'oublions pas, a un devoir d'humanité à remplir ; elles quêtent pour sauver de la honte, du désespoir des infortunés que leurs infirmités condamneraient, sans leur dévouement, à une vie misérable. Quand à leurs richesses, elles n'en ont pas d'autres que leurs vertus et leur sacrifice. Ces établissements qui font l'ornement de nos grandes villes et de nos cités plus modestes, s'ils sont vastes, bien aérés, bien chauffés, est-ce pour la satisfaction personnelle des sœurs ? Non assurément, car l'entretien en est d'autant plus dispendieux et plus pénible, et la partie que se réservent les membres de la communauté est toujours la plus modeste ; il suffit de comparer à Notre-Dame du Bon Conseil les dortoirs des élèves et ceux des sœurs.

Quand à la valeur même de ces propriétés, elle résulte en réalité de l'augmentation progressive des terrains due à l'agrandissement des villes ; c'est le cas particulier de l'Institution des sourdes-muettes, établie à son début il y a moins de 30 ans dans une " baissière impraticable " comme nous l'avons déjà dit. D'ailleurs ces immeubles ne produisent pas de revenus, à moins de circonstances exceptionnelles, expropriations ou cessions de terrain.

Il ne faut jamais oublier quand on traite ce sujet que ces

communautés ont élevé ici la plupart des établissements de Charité, écoles, asiles, hospices pour les malades, les infirmes, sans secours de l'Etat ou de la Province, qu'elles ne reçoivent pour leur entretien, leurs services que des subventions absolument insuffisantes ; qu'elles se chargent de recruter les ressources nécessaires en sollicitant les âmes charitables, et exonèrent ainsi le trésor public de lourdes dépenses qui se traduiraient par des impôts ou des contributions forcées.

C'est là un point de vue trop souvent négligé. Il semble quand on parle des sœurs, qu'elles soient tenues à tous les sacrifices quand vraiment, elles ne rendent que des services volontaires ! Dieu seul sait quels services ! Où trouver, en effet, de la part de mercenaires ce dévouement, cette tendresse pour le malade, l'infirme, que la religion inspire aux sœurs Grises de Nazareth envers leurs pauvres aveugles, aux sœurs de la Providence envers leurs sourdes-muettes et leurs incurables, aux petites sœurs des Pauvres, envers leurs vieillards impotents ? On fait en France à cet égard la douloureuse expérience de la charité administrative. Or tous les intéressés s'en plaignent : les malades d'abord, négligemment traités ; les contribuables ensuite qui, de ce chef, voient augmenter leur bill d'impôts.

Mais il est temps de revenir au sujet qui nous occupe plus directement pour conclure qu'à Notre-Dame du Bon Conseil, sans la charité, c'est-à-dire sans les quêtes des sœurs il y a longtemps que l'établissement aurait fermé ses portes, ou pour mieux dire n'aurait jamais pu les ouvrir.

***

Depuis la fondation de cette Institution dans la modeste école de la Longue-Pointe, on y a instruit 600 élèves, c'est-à-dire rendu à la vie, à la société 600 intelligences fermées. L'enseignement étant en règle générale de 8 ans, ce chiffre

donne une moyenne de 130 élèves par année, et une entrée de 16 à 18 sourdes-muettes annuellement.

En comparaison du nombre total des sourds-muets dans la province de Québec que les statistiques portaient à 2,300 en 1881 et qui, aujourd'hui, atteignent 3,000, le chiffre des élèves reçues à l'établissement, ne paraît pas considérable. Mais ceci ne dépend pas de l'Institution qui, achevée, pourrait en recevoir davantage. Il serait même à désirer que ce nombre augmentât, ce qui permettrait, sans plus de fatigue pour les maîtresses, d'avoir des classes plus remplies, et par conséquent plus d'émulation et d'entrain. Certains cours, comme nous l'avons vu, n'ont que 3 ou 4 élèves quand ils pourraient en compter le double sans inconvénient, le personnel enseignant n'ayant pas besoin d'être accru.

La seule limite apportée à la réception des élèves est la nécessité d'avoir des ressources correspondantes au nombre de ces élèves. Il y a encore malheureusement, beaucoup de sourdes-muettes dans la province, qui restent privées de tout enseignement et de toutes connaissances religieuses, uniquement parce que les ressources font défaut pour les recevoir à Notre-Dame du Bon Conseil. C'est un sujet de grande tristesse pour les sœurs de la Providence, nous le savons. Elles ne demandent qu'à donner les bienfaits de l'instruction : pour cela, il n'y a qu'à leur en fournir les moyens.

Or il nous semble utile de noter ici ce qui se pratique dans les pays voisins : dans l'Etat de New-York, l'Institut St-Joseph pour les sourds-muets catholiques dont les parents ne sont pas en position de payer les frais d'éducation reçoit une pension fixe pour chaque élève ; cette pension est de $300. Le gouvernement d'Ontario qui a construit l'établissement de Belleville, se charge des frais d'éducation des sourds-muets. En 1889-90 la dépense annuelle pour chaque élève est portée dans les documents officiels à $165. A Halifax, chaque élève sourd-muet coûtait en 1888 $160 pour la

pension, qu'une loi récente a mise à la charge de l'Etat pour les enfants pauvres.

Ce ne sont pas les sœurs de Notre-Dame du Bon Conseil qui reçoivent semblable allocation, elles qui inscrivent sur leur programme la pension à $125, et qui touchent à peine le dixième de cette somme.

Lorsque les élèves quittent la maison soit pour rentrer dans leurs familles, soit pour gagner leur vie au moyen de l'enseignement professionnel qu'elles y ont reçu, elles ne sont point oubliées par leurs maîtresses. Chaque année elles sont invitées à une retraite qui leur donne l'occasion de se retrouver avec leurs compagnes d'études. Chaque année, elles reçoivent de la supérieure, au nom de la communauté, de bons conseils et un souvenir parti du cœur de ces excellentes sœurs et de leurs directeurs spirituels, les aumôniers de l'Institution.

A cet égard la tradition suivie par les sœurs appelées à diriger cet établissement a grandement contribué à maintenir les liens entre les anciennes élèves et leurs éducatrices. Notre-Dame du Bon Conseil a eu la bonne fortune de posséder dans les trois supérieures qui ont succédé à sœur Marie de Bon Secours et qui toutes appartenaient à la même famille Gadbois, et dans Sœur Marie de la Merci, des femmes de dévouement qui ont dignement continué l'œuvre commencée. Made sœur Charles de la Providence qui est actuellement en charge a hérité des qualités maîtresses de ses devancières et l'Institution ne peut que prospérer entre ses mains.

***

Pour terminer cette étude, il nous reste à parler de la chapelle de l'Institution. Elle occupe une des ailes annexées au bâtiment donnant sur la rue St-Denis. Elle est simple, avec ce luxe de propreté qui distingue les chapelles des communautés, mais elle est insuffisante à raison du

personnel de l'établissement. Aussi, dans le nouveau plan, elle doit-être placée dans la partie du bâtiment qui réunira les deux branches de l'H majuscule que formera l'ensemble des constructions projetées.

Il ne faut pas oublier que pour le personnel de ces établissements, maîtresses, élèves et pensionnaires, la chapelle représente le lieu de repos et de consolation.

La direction religieuse est confiée à M. l'abbé Trépanier, chapelain, et à M. l'abbé Reid, sous-chapelain, animés tous les deux du zèle le plus complet pour leur intéressant troupeau. Ceux-ci desservent encore les sourdes-muettes de la ville et leur font chaque dimanche des instructions à l'asile de la Providence, rue Ste-Catherine.

M. l'abbé Trépanier, qui vient d'être récemment nommé chanoine honoraire de la cathédrale de cette ville, mérite une mention spéciale. Il est dans l'Institution depuis 21 ans. Intelligence supérieure, que fait encore ressortir sa grande modestie, prêtre selon le cœur de Dieu, il s'est dévoué à l'œuvre des sourdes-muettes, et pour en parler comme il convient nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici ce que disait la *Semaine Religieuse* en 1890.

" L'aumônier, M. l'abbé Trépanier est connu dans toute la province et dans les centres canadiens des Etats-Unis. C'est le père des sourdes-muettes, et il serait difficile de dire l'attachement et la reconnaissance que celles-ci lui gardent. Cette œuvre lui est chère entre toutes, il faut l'entendre en exposer la grandeur et les charmes : alors ses yeux se remplissent de larmes qui trahissent l'émotion de son cœur.

" Malgré une santé toujours chancelante il a fait dans l'intérêt de son hospice plusieurs voyages en Europe et aux Etats-Unis, et s'est tenu au courant des améliorations apportées à l'enseignement des sourd-muets, ainsi que des méthodes nouvelles ; il a lu et consulté sur ce sujet bien des maîtres. Ces pauvres affligées, voilà dix-neuf ans (en 1890) qu'il est au milieu d'elles ; c'est la place qu'il lui faut ; ailleurs je me demande s'il pourrait vivre.

" Répandre le bonheur autour de lui, assister à la transformation merveilleuse que la religion opère en de jeunes âmes le soutiennent. "

Pour qui connait l'aumônier deNotre-Dame du BonConseil, ces lignes sont l'expression exacte de la vérité. Pour nous,qui avons eu l'avantage de le voir dans les classes où il passe chaque jour quelques heures, surveillant les progrès de ses chères enfants, appelant l'attention de l'élève sur tel ou tel point défectueux, inspirant aux maitresses tel ou tel moyen pour ouvrir une intelligence rebelle, ne cessant en un mot de penser à ses sourdes-muettes, pour adoucir leur infortune, faciliter leur travaux, nous croyons pouvoir dire qu'il est le véritable directeur des études et qu'il n'y a pas un progrès réalisé dans l'enseignement de l'Institution, notamment pour la méthode orale, auquel M. l'abbé Trépanier n'ait pris part. Très versé sur tout ce qui touche aux sourds-muets, en relation avec les sommités étrangères dans cet enseignement comme l'abbé Tarra de Milan, M. Claveau, inspecteur honoraire des établissements de bienfaisance de Paris, qui l'ont en très haute estime, l'aumônier de Notre-Dame du Bon Conseil, est assurément un des hommes les plus compétents et les plus pratiques en ce qui concerne l'instruction des malheureux privés de l'ouïe et de la parole.

On comprend combien un tel aumônier doit-être vénéré des élèves de l'institution. Nous avons été assez indiscret pour lire dans le cahier de l'une d'elles les lignes suivantes auxquelles nous nous garderions bien de changer un mot :

" Il fait tout son possible pour nous rendre heureuses. Quand quelques sourdes-muettes quittent l'institution, il continue son dévouement pour elles ; quand l'une d'elles ne se conduit pas bien dans le monde, il n'est pas heureux ; quand je serai dans le monde, je serai toujours bonne pour plaire à ce bon père.

" Il vient souvent nous voir à la classe parce qu'il s'intéresse à nous : nous l'aimons plus que tous nos autres bienfaiteurs.

" Je voudrais avoir pour lui toute la gratitude qu'il mérite. "

Le secret de cette reconnaissance, on le trouve dans cette réflexion lue sur le même cahier :

" Je n'ai pas peur de parler avec lui, parce qu'il est doux. "

Tel est l'aumonier des sourdes-muettes.

Nous avons commencé ce travail par le portrait de sœur Marie de Bonsecours, nous le terminons par celui de l'abbé Trépanier. Si l'une a fondé l'œuvre des sourdes-muettes, l'autre l'a développée en donnant aux études une direction qui en fait une maison modèle et en contribuant dans une large mesure à ses progrès matériels.

✦ PROSPECTUS ✦

Cet Etablissement est dirigé par les Sœurs de la Providence. Situé à l'extrémité nord est du Mont-Royal, il jouit d'un des plus beaux points de vue de la Cité, du fleuve et des localités environnantes, et offre la salubrité de la campagne en même temps que les avantages de la ville.

Le but que se proposent les Directrices est de rendre leurs élèves capables de remplir leurs devoirs religeiux et sociaux.

Par l'enseignement de *la parole*, de *la lecture sur les lèvres* et *du langage écrit*, elles les mettent en état de communiquer avec la société.

Elles leurs donnent les diverses connaissances indispensables à la formation de l'esprit et du cœur.

Elles les préparent à se rendre utile à elles-mêmes et à leurs familles en les formant à la tenue d'une maison, aux ouvrages manuels qui conviennent le mieux à leur condition, et en leur inculquant des habitudes de travail, de bonne tenue, d'ordre et de propreté.

La plus grande attention est donné au développement des forces physiques et aux soins spéciaux que requiert souvent chez la Sourde-Muette une constitution défectueuse.

Le régime est maternel, et rien n'est négligé pour remplacer la tendre sollicitude des parents.

Les élèves, qui en sont jugées capables, suivent la *méthode orale* qui consiste à les faire parler, à les mettre en état de comprendre ceux qui leur parlent et à les instruire de vive voix.

Le Français et l'Anglais est enseigné indistinctement au choix des parents.

La rentrée a lieu le premier mardi de Septembre.

Toutes doivent arriver à cette date.

EXTRAIT DE LA "SEMAINE RELIGIEUSE" DE MONTREAL

ARBOUR & LAPERLE, Imprimeurs, 191 et 193, Rue St-Urbain.